

Ambert Livradois Forez Communauté de Communes

PROJET D'ETABLISSEMENT

Référence : Décret n°2021-1131 du 3 août 2021 relatif aux assistantes maternelles et aux établissements d'accueil du jeune enfant.

Crèche Arlanc

(accueil collectif de 3 mois à 3 ans révolus)

33 et 35 Route du Moulin

Loumas

63220 - Arlanc

Tél. : 04 73 95 86 39

multiaccueil.arlanc@ambertlivradoisforez.fr

Gestionnaire :



Communauté de Communes Ambert Livradois Forez
15 avenue du 11 novembre
B.P.71
63600 AMBERT

A. Projet d'accueil

Introduction

- 1. Les conditions d'accès à la crèche**
- 2. Les différents accueils proposés par la crèche**
- 3. Dispositions particulières pour l'accueil d'enfants en situation de handicap ou porteurs de maladies chroniques**
- 4. Les compétences professionnelles mobilisées**
- 5. Suivi des enfants**
- 6. Place des familles dans la vie de la crèche**
- 7. Les relations avec les partenaires**
- 8. L'aménagement de la structure**

B. Projet éducatif

- 1. La Charte Nationale pour l'accueil du jeune enfant**
- 2. Les valeurs fondamentales du projet**
- 3. La collaboration entre parents et professionnelles**

C. Projet social

- 1. Historique**
- 2. Contexte géographique et social**
- 3. Situation économique**

D. Projet de développement durable

A. Projet d'accueil

Introduction

La crèche est une structure collective dans laquelle les professionnel(le)s accueillent les enfants en 2 sections (une section pour les bébés et une pour les grands).

La crèche d'Arlanc est ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 18h. Elle accueille 15 enfants de 3 mois à 3 ans révolus et dispose d'un agrément modulé.

En application du décret 2021- 1131 du 30 août 2021, le nombre maximal d'enfants simultanément accueillis peut atteindre 115% de la capacité d'accueil prévue. Le taux d'occupation hebdomadaire de l'établissement n'excède pas 100% de la capacité horaire hebdomadaire d'accueil calculée selon le nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire.

Dans le cadre de la convention PSU avec la CAF, la crèche fournit les couches et les repas.

La crèche est fermée une semaine en août, une semaine pendant les vacances d'hiver, le pont de l'ascension ainsi que pour trois journées de formation du personnel (journées pédagogiques).

1. Les conditions d'accès à la crèche

Pour être accueillies, les familles doivent être en priorité domiciliées sur une des communes de la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez.

Toute préinscription dans une structure collective de la communauté de communes s'effectue par la famille auprès du Guichet Petite Enfance Ambert Livradois Forez. Chaque dossier est étudié en commission d'admission. Ces dernières ont lieu en avril pour les rentrées à partir de septembre et en octobre pour les rentrées à partir de janvier.

Les critères d'admissions par ordre de priorité sont les suivants :

Contexte géographique de la demande

- Famille habitant le territoire Ambert Livradois Forez
- Famille habitant une commune limitrophe hors territoire
- Famille hors territoire

Contexte familial de la demande

- Date de la demande
- Fratrie présente dans la structure à l'entrée du nouvel enfant

Contexte social de la demande

- Caractère d'urgence de la demande (contexte à préciser s'il y a lieu)
- Comme l'indique la circulaire PSU le gestionnaire garantie qu'une place par tranche de 20 places est occupée par un public en difficultés (conditions de vie ou de travail, faiblesse de leur ressources, bénéficiaires du RSA, personnes isolées, notamment en concertation avec le service de PMI).

Contexte d'accueil de l'enfant

- Type d'accueil sollicité (occasionnel, régulier ou urgence) - Contraintes d'accueil occasionnées
- Âge de l'enfant à la date d'entrée en structure souhaitée
- Planning envisagé - Disponibilité du créneau demandé

Les différents types accueils proposés par la crèche :

- **l'accueil régulier** : il s'agit d'une place réservée sous contrat qui s'adresse aux parents qui ont besoin d'un mode d'accueil de façon régulière et prévisible dans le temps. Les enfants sont connus et inscrits dans la structure. Les jours et les horaires sont préalablement définis lors de l'inscription de l'enfant sous forme d'un contrat d'accueil. Cet accueil peut aussi se formaliser par un contrat avec des jours et des horaires variables d'une semaine à l'autre, mais la présence de l'enfant reste régulière sur l'année (accueil régulier variable).
- **l'accueil occasionnel** : il permet de répondre à des besoins ponctuels selon les places disponibles et fait l'objet d'un avis d'inscription.
- **l'accueil d'urgence** : lorsque la famille ne peut anticiper son besoin d'accueil et que l'enfant n'est pas connu de la structure (absence de l'assistant maternel, parents en difficulté ou hospitalisés, orientation PMI, réinsertion professionnelle...).

3. Dispositions particulières pour l'accueil d'enfants en situation de handicap ou porteurs de maladies chroniques

Selon les articles L.114-1 du Code l'Action Sociale et des Familles, l'article R.2324-17 du Code de la Santé Publique : « L'accueil des enfants présentant un handicap peut et doit être assuré autant que possible au milieu des autres enfants ».

Son accueil demeure avant tout celui d'un enfant avec des besoins fondamentaux (physiques, intellectuels, affectifs et sociaux) et des besoins spécifiques liés à son handicap, nécessitant une attention particulière. La loi du 11 février 2005, confirme que « Les établissements et services d'accueil non permanents d'enfants, veillent à la santé, à la sécurité, au bien-être et au développement des enfants qui leur sont confiés. (...) Ils concourent à l'intégration des enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique qu'ils accueillent. »

La crèche, par l'intermédiaire de la directrice et de la référente santé et accueil inclusif (RSAI), met en œuvre un partenariat entre : la famille, l'enfant, les professionnel(le)s assurant le suivi de l'enfant en situation de handicap ou porteur de maladie chronique. Ceci permet d'envisager au mieux l'accueil de l'enfant et de sa famille.

Chaque accueil d'enfant en situation de handicap et/ou de maladie chronique peut faire l'objet d'un Projet d'Accueil Individualisé P.A.I. Ce document organise, dans le respect des compétences de chacun et compte tenu des besoins spécifiques de l'enfant, les modalités particulières de la vie quotidienne au sein de la crèche et fixe les conditions d'intervention des partenaires. Ce même document est repris chaque fois qu'il y a connaissance d'un nouvel élément et doit être revu tous les ans. L'équipe en place se doit de signer tous les P.A.I. pour s'assurer de la bonne connaissance de l'enfant, de ses besoins spécifiques et des particularités dans d'éventuelles administrations de médicaments.

Avec l'accord de la famille, toute information pouvant être utile à la prise en charge de l'enfant pourra être jointe au P.A.I. Les symptômes visibles, les mesures à prendre pour assurer la sécurité de l'enfant, le(s) médecin(s) à joindre doivent y figurer.

4. Les compétences professionnelles mobilisées

L'équipe pédagogique de la crèche se compose de :

- **une directrice**, titulaire d'un Diplôme d'Etat d'Éducatrice de Jeunes Enfants à temps partiel (80%). Elle est responsable de l'accueil collectif et garante du bon fonctionnement de la crèche. Elle a pour mission la gestion administrative et financière de la structure, la conception et l'animation du projet d'établissement. Elle participe à l'accueil et l'orientation des familles ainsi qu'au développement et à l'organisation des différents partenariats. Elle gère l'équipe et s'assure du bien-être et de la santé des enfants accueillis.

- **une référente santé et accueil inclusif**, titulaire du Diplôme d'Etat d'Infirmière. Elle assure également la continuité de direction au sein de l'accueil collectif. Elle participe à l'élaboration et à la mise à jour du projet d'établissement. Elle a pour mission d'apporter son concours à la mise en œuvre des mesures nécessaires à la bonne adaptation, au bien-être, au bon développement des enfants. Elle veille à la mise en place des mesures nécessaires à l'accueil inclusif et participe à la mise en place des P.A.I. Le RSAI assure des actions d'éducation et de promotion de la santé et contribue au repérage des enfants en danger ou au risque de l'être. Elle participe à la rédaction des protocoles santé sur la structure et s'assure de la mise à jour des dossiers médicaux. La référente Santé et Accueil Inclusif est mutualisée entre les différentes structures petite enfance de la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez (7h de présence par trimestre au minimum).

- **deux auxiliaires de puériculture**, (l'une à temps plein et l'une à temps partiel). Elles accueillent les enfants et leurs parents à l'arrivée. Elles créent et mettent en œuvre tout au long de la journée des conditions nécessaires au bien-être de l'enfant et à la construction progressive de son autonomie. Elles élaborent des projets d'activités avec le groupe d'enfants. Elles appliquent les règles d'hygiène, de sécurité lors des soins, de la préparation ou du service des repas et assurent l'entretien des locaux.

- **des assistantes éducatives** : Elles accueillent les enfants et leurs parents à l'arrivée. Elles créent et mettent en œuvre tout au long de la journée des conditions nécessaires au bien-être de l'enfant et à la construction progressive de son autonomie. Elles élaborent des projets d'activités avec le groupe d'enfants. Ces professionnelles appliquent les règles d'hygiène, de sécurité lors des soins, de la préparation ou du service des repas et assurent l'entretien des locaux.

- **un agent technique qui assure** l'entretien des locaux et le service des repas des enfants suivant les protocoles établis.

La directrice, l'infirmière, les auxiliaires de puériculture et les assistantes éducatives travaillent en collaboration au sein de l'équipe pluridisciplinaire de la crèche. Elles ont pour mission de prendre soin de chaque enfant dans le but de favoriser son développement psychoaffectif, somatique et intellectuel en situant leur action dans le projet d'équipe. L'ensemble des professionnelles a pour mission de concourir au soutien à la parentalité qui consiste à accompagner les parents dans leur rôle de premier éducateur de leur enfant, notamment par des actions d'écoute, de soutien, de conseils et d'information, ou à favoriser l'entraide et l'échange entre parents. Elles élaborent et font vivre le projet pédagogique et s'y réfèrent si besoin.

L'équipe pédagogique s'attache à remplir son rôle **d'information et de prévention** auprès des familles et se plie aux règles des droits et obligations des agents publics.

Elle participe à des temps d'analyse de la pratique professionnelle (minimum 6h/an).. Des formations régulières, adaptées à leur fonction respective apportent aux professionnel(le)s des connaissances nouvelles, des questionnements et un enrichissement par des temps d'échanges de pratiques. L'organisme privilégié de formation est le C.N.F.P.T mais des intervenants extérieurs peuvent compléter le dispositif de formation de la collectivité. Chaque professionnelle doit de se tenir informée de l'actualité en matière de pédagogie ou de droit dans la petite enfance. La formation individuelle est complétée par des temps de

réunions, de participation à la semaine de la parentalité, des colloques ou conférences ainsi que 3 journées pédagogiques.

Les professionnelles participent également à l'encadrement et la formation des stagiaires. Elles ont pour missions de former les futur(e)s professionnel(le)s, en inculquant des valeurs, en montrant un savoir-faire et un savoir-être, dans le respect du secret professionnel.

En plus de l'accueil des enfants et de leurs missions spécifiques, les professionnelles gèrent le linge et les stocks de produits. Elles sont amenées à faire le nettoyage, la désinfection de la biberonnerie et des différents espaces.

L'organisation du travail des professionnelles :

- 2 professionnelles de 7h30 à 14h30
- 2 professionnelles de 11h à 18h
- 2 professionnelles de 9h00 à 17h00

En application du Décret n° 2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants (Article R. 2324-46-4.-I), l'effectif des professionnelles présents auprès des enfants doit être a minima, d'une professionnelle pour 6 enfants.

Les taux d'encadrement respectent la règle des 40/60 de personnel qualifié.

5. Suivi des enfants

Pour assurer le suivi des enfants, différents outils sont utilisés afin d'assurer une qualité et continuité d'accueil pour chaque enfant :

- **le dossier administratif** : coordonnées des familles, état civil, calendrier hebdomadaire pour les accueils réguliers, autorisations parentales (hospitalisation, utilisation des produits, droits à l'image, autorisations, données financières, photocopies des vaccinations à jour...).
- **la fiche d'habitude de vie** : elle est indispensable aux professionnelles prenant en charge quotidiennement l'enfant. Elle est remplie au moment de la familiarisation lors d'un temps d'échange qui permet aux parents de faire part de leur ressenti, de leurs inquiétudes. Elle permet de mieux connaître l'enfant et ses habitudes de vie et ainsi d'adapter la prise en charge au sein de la crèche.
- **le registre d'administration des médicaments et le registre des évènements.**
- **les réunions d'équipe et les séances d'Analyse des Pratiques Professionnelles (APP)** : Elles permettent une fois par mois d'ajuster l'organisation, d'apporter des informations et d'évoquer le suivi des enfants.

Chaque professionnelle a la possibilité à cette occasion de partager ses observations et ses difficultés. L'équipe peut ainsi apporter des réponses communes dans la prise en charge de l'enfant.

6. Place des familles dans la vie de la crèche

Depuis le décret n°2000-762 du 1^{er} d'août 2000 modifié par le décret du 20 février 2007, la place du parent est reconnue et instituée au sein des établissements d'accueil du jeune enfant. Les parents y sont reconnus comme les premiers éducateurs de leur enfant.

Échanges et écoute sont la base sur laquelle les parents pourront construire leur implication et sur laquelle les professionnelles pourront être en lien avec eux.

Après la validation de l'inscription par la commission d'admission, parents, enfants et professionnelles vont pouvoir faire connaissance. Les parents sont reçus par la directrice pour un entretien afin de finaliser leur demande et leurs attentes envers la crèche.

La période de familiarisation permet de construire progressivement une relation de confiance qui se poursuit au quotidien au moment des transmissions, lors des séparations et retrouvailles quand les parents déposent ou viennent chercher leur enfant. Ces moments-clés sont basés sur des principes de transparence, de non-jugement, de co-éducation, de laïcité et de neutralité.

Chaque année en octobre, se déroule un temps d'information aux familles animé par l'équipe de la crèche pour présenter la structure, ses règles de fonctionnement, le personnel, les projets et répondre aux questions des familles.

Des conseils de crèche ont également lieu 2 fois par an (en novembre et mars). Des parents délégués volontaires participent à ces temps pour faire part des idées ou des questionnements de l'ensemble des familles. L'objectif est de renforcer le dialogue avec les familles et réfléchir avec elles sur la manière d'améliorer les conditions d'accueil des enfants.

Les temps forts de la vie de la crèche (semaines à thème, fêtes, sorties, spectacles...) favorisent le partage, les échanges et les liens. Les familles sont invitées à prendre part à ces moments conviviaux et festifs.

Les parents qui le souhaitent, et selon leurs disponibilités, sont les bienvenus pour accompagner lors des sorties, s'impliquer dans des projets ou proposer des ateliers. C'est l'occasion de mettre en lumière des talents individuels.

7. Les relations avec les partenaires

La crèche est un lieu de vie, un lieu social ouvert sur son environnement. Les enfants qui la fréquentent seront amenés à rencontrer de nouvelles personnes, à découvrir de nouveaux lieux avec lesquels un partenariat est établi. Ces partenariats d'échanges encouragent les professionnels de la crèche à se positionner dans une prise en charge globale de l'enfant. Chaque nouveau partenaire offre l'opportunité d'ouvrir l'enfant sur d'autres perspectives, rencontres, expériences et lieux.

La crèche est une structure petite enfance gérée par la Communauté de Communes **Ambert Livradois Forez**. La compétence a été déléguée par les communes à l'EPCI. Dans ce contexte statutaire, le pôle Enfance Jeunesse assure le suivi de cette structure sous l'autorité du directeur de pôle. De ce fait, la crèche a aussi des liens avec d'autres services du territoire gérés par la communauté de communes :

Le Relais Petite Enfance (itinérance du RPE Ambert) est présent au sein des locaux de la crèche une demi-journée par semaine, avec lequel un programme d'échanges et de partage est mis en place.

La Bilupo (médiathèque, ludothèque – service de la Communauté de Communes ALF) propose des échanges de jeux et de livres. Une fois par trimestre une professionnelle de la structure est invitée à la crèche afin de proposer aux enfants des activités autour du livre et des comptines.

L'école de musique intercommunale (service Enseignement musical de la Communauté de Communes ALF) intervient une fois par trimestre, avec le concours d'une musicienne titulaire du DUMI (Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant) pour animer des ateliers musicaux centrés sur l'éveil musical et la découverte sonore.

La piscine à Ambert (service de la Communauté de Communes ALF) permet aux enfants de développer leur aisance aquatique.

La crèche organise également des temps éducatifs et de découvertes avec **des intervenants extérieurs** (ateliers culinaires, d'éveil corporel, atelier nature, atelier Montessori, cirque ou musique...)

La crèche peut aussi être amenée à collaborer, coopérer, à organiser des événements avec les autres **structures petite enfance** du territoire (lors de la semaine de la parentalité par exemple). C'est l'occasion pour l'équipe de rencontrer d'autres professionnelles, d'avoir des projets construits communs ou de pratiquer des échanges de personnels entre structures pour ouvrir le champ professionnel des agents de la petite enfance.

Une collaboration a également lieu avec le service Culture dans le cadre de l'**EAC** (Education Artistique et Culturelle), ainsi qu'avec le service Déchets. Le projet « A Table, mangeons bien jetons moins » permet un accompagnement autour de la restauration collective et des bonnes pratiques en santé alimentaire.

Deux partenariats sont identifiés avec la commune d'Arlanc :

L'école maternelle publique avec laquelle des visites peuvent être établies afin de permettre aux enfants de se familiariser avec ces nouveaux lieux d'apprentissage. Ces temps s'effectuent sur la période du mois de juin.

Le Jardin pour la Terre offre un environnement naturel de promenade et de découverte du monde végétal. Les enfants sont amenés à participer à des ateliers de découverte de la nature (toucher, sentir, cueillir, goûter...) et du monde des insectes.

La crèche collabore étroitement avec d'autres partenaires institutionnels :

Le **Conseil Départemental du Puy-de-Dôme et en particulier le service de Protection Maternelle et Infantile (P.M.I.)**, assure un rôle de contrôle et de surveillance de l'établissement d'accueil des enfants de moins de 6 ans. La crèche a des relations d'échanges et de travail collaboratif dans le domaine de l'accueil des jeunes enfants de la structure. La PMI peut jouer un rôle d'aide dans les projets. Elle joue enfin un rôle consultatif pour la création, l'extension ou la transformation d'un service d'accueil.

La Caisse d'Allocations Familiales assure des missions de conseil, de financement de fonctionnement par le versement de la Prestation de Service Unique PSU (à hauteur de 97%) ou d'investissement pour la création de nouvelles structures, travaux de rénovation, d'aménagement de locaux. Elle garantit et développe l'offre de service et d'équipement collectifs. Elle garantit et soutient le développement de l'offre de service et d'équipements collectifs. Elle accompagne et soutient la collectivité dans la réalisation des objectifs contractualisés par la signature de la Convention Territoriale Globale (CTG).

Certaines familles sont affiliées à la **Mutualité Sociale Agricole** qui participe (à hauteur de 3%) à la PSU. Elle accompagne et soutient la collectivité dans la réalisation des objectifs contractualisés par la signature de la convention Grandir en Milieu Rural (GMR).

La Communauté de Communes Ambert Livradois Forez, gestionnaire de la crèche, dépend du **Trésor Public** (Service de Gestion Comptable à Ambert) pour le paiement des dépenses et le recouvrement des recettes, notamment les facturations aux familles.

Le **Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile** (SESSAD) qui permet un accompagnement adapté pour les enfants porteurs de handicap, est susceptible d'intervenir dans les locaux de la crèche. Les professionnels pourront également être en lien avec le **CAMSP** et être accompagnés par le **Pôle Ressources Handicap**.

La crèche accueille dans ses locaux les permanences **de l'association EPE 63** (Maison de la Famille et du Lien) qui offre des espaces d'écoute, de soutien et d'orientation sur rendez-vous pour tous les sujets concernant les relations intrafamiliales : seul, en couple, parents ou non, famille élargie, jeunes et adultes.

8. L'aménagement de la structure

Aménagement des espaces de vie :

La crèche est partagée en 2 sections :

- La section des bébés
- La section des moyens-grands

La section des bébés est composée d'une salle de vie, d'un dortoir et d'une salle de change.

La salle de vie est organisée en plusieurs espaces :

- Un coin d'accueil munie de porte-manteaux permettant aux parents de déposer les vestes, chaussures et sacs des enfants.
- Un coin repas comprenant une table, quatre chaises à hauteur d'enfant et des chaises bébés pour faire manger les plus petits à partir du moment où ils tiennent assis seuls.
- Un coin dinette, avec des meubles bas, des tiroirs et jouets accessibles aux enfants.
- Un espace plus calme adapté aux tout petits, équipé de tapis moelleux et de jouets de premier âge.
- Le dortoir comporte des lits à barreaux pour le temps de sommeil des enfants.
- La salle de change est équipée de deux plans à langer et d'un meuble avec des casiers nominatifs pour ranger les vêtements de l'enfant. Des toilettes basses sont également à disposition des enfants.

La section des moyens-grands est composée d'une salle de vie, d'une salle de change, d'une biberonnerie, de deux dortoirs et d'un espace d'accueil.

La salle de vie est divisée en 3 espaces :

- L'espace repas avec une table rectangulaire, une table ronde et une table en forme de demi-lune, toutes accompagnées de chaises adaptées aux enfants. Il peut accueillir jusqu'à quinze enfants.
- L'espace de jeux symboliques (cuisine/dinette, petites voitures, poupées) et un grand meuble muni de 9 casiers où sont rangés divers jeux mis à disposition des enfants (« Playmobil », train en bois, ferme avec des animaux...)
- L'espace « calme » est agrémenté de tapis et de coussins. Des livres sont à disposition.
- La section des grands dispose de deux dortoirs. Le premier avec des lits à barreaux, le deuxième muni de couchettes à rebords, de lits superposés et de couchettes simples pouvant accueillir 11 enfants. Chaque lit est nominatif.
- La salle de change est équipée de deux espaces à langer, de toilette à hauteur d'enfant, une douche, une baignoire et un lavabo adapté à la taille des enfants. Des pots sont également à disposition. Des casiers nominatifs suspendus au mur servent à ranger les effets personnels des enfants (vêtements, serviette individuelle...).
- La biberonnerie est une pièce entièrement vitrée permettant à l'équipe de préparer les biberons et les goûters tout en ayant un regard sur les enfants. L'espace est réservé aux adultes.

Tous les enfants sont encouragés à utiliser l'ensemble des espaces ludiques sans distinction de genre.

L'accueil des grands s'effectue à l'entrée de la section où se trouvent des casiers et des porte-manteaux nominatifs. Cet espace d'accueil est équipé d'un plan à langer permettant aux parents d'habiller et de déshabiller les enfants. L'espace d'accueil est séparé de la salle de vie par une barrière munie d'un portillon.

Aménagement des espaces extérieurs :

La crèche possède un espace extérieur constitué d'une partie pavée et ombragée et d'une autre engazonnée, propice aux jeux et aux déplacements moteurs. Dans cette seconde partie se trouve un toboggan, des véhicules de motricité (tricycles, porteurs...), des ballons, des cerceaux...

La nature a une incidence positive sur le bien-être psychologique de l'enfant.

Les enfants profitent du dehors aussi souvent que possible. Les jours de pluies sont l'occasion de sauter dans les flaques en bottes et les jours de neige, les enfants ont le plaisir d'organiser des concours de bonhomme de neige et de roulades.

Les enfants sont en permanence sous la surveillance des professionnels de la structure. L'accès se fait soit par l'intérieur, soit par la pergola le long du mur extérieur avec accès par le portillon.

Afin de sensibiliser les enfants à l'écologie et à la lutte contre le gaspillage, 5 jardinières et 2 composteurs sont aussi présents. A partir du printemps, les enfants sèment des graines et s'occupent de leurs plantations autour d'un atelier jardinage animé par un des agents.

B. Projet éducatif

C'est un projet avant tout **centré sur l'enfant** qui lui permet de vivre sa singularité dans un monde collectif et social. Il considère aussi les parents comme premiers éducateurs.

1. La Charte Nationale pour l'accueil du jeune enfant

Le projet est en lien avec la charte nationale d'accueil du jeune enfant qui liste dix grands principes pour grandir en toute confiance.



CHARTRE NATIONALE POUR L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

DIX GRANDS PRINCIPES POUR GRANDIR EN TOUTE CONFIANCE

- 1** Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille.
- 2** J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.
- 3** Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli.e quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.
- 4** Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnel.le.s qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.
- 5** Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.
- 6** Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement.
- 7** Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnel.le.s qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.
- 8** J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil.
- 9** Pour que je sois bien traité.e, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues et avec d'autres intervenants.
- 10** J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.



A la fois réflexion et action, toujours évolutif, le **projet éducatif** organise des réponses de terrain aux demandes exprimées ou implicites.

Il définit les **valeurs de l'établissement** pour accompagner l'enfant et sa famille, il permet la coordination d'une équipe, la cohésion éducative et donne du sens aux actions.

La mission première de la crèche est d'offrir un service d'accueil de qualité :

- en répondant autant que possible aux demandes d'accueil et de socialisation des familles,
- en répondant aux besoins des enfants, en leur assurant le bien-être, la santé et la sécurité physique et affective,
- en favorisant leur développement global en leur permettant de développer toutes les dimensions de leur personne sur le plan affectif, social, moral, cognitif, langagier, physique et moteur,
- en accompagnant les parents dans leur rôle éducatif,
- en apportant un soutien social.

2. Les valeurs fondamentales du projet de la crèche

Le respect du bien-être de l'enfant

Il passe avant tout par **une réponse à ses besoins fondamentaux**. Les besoins vitaux ou physiologiques de l'enfant, comme ceux de tout être humain, sont des besoins qui sont d'une réelle nécessité. Ils sont **indispensables** à la vie.

Pour cela, les professionnelles de la crèche vont répondre à ses besoins (alimentation, sommeil, hygiène, mouvement, respiration, maintien de sa température, sécurité physique, morale et affective) en respectant le rythme, le développement, la personnalité de chacun sans dépendre d'un fonctionnement institutionnel. L'équipe veillera à la réponse à d'autres besoins essentiels comme ceux propres à un enfant porteur de handicap ou ayant des besoins spécifiques. Elle veillera aussi à répondre aux besoins sans limiter les potentiels ou les aptitudes de chacun, en valorisant chaque enfant sans le cantonner dans un rôle lié à son genre.

Une crèche ouverte sur l'extérieur

L'équipe, sensibilisée à la nécessité d'interactions régulières avec la nature, favorisera les sorties en extérieur (cf Projet de Développement durable, page 15).

Le respect de sa personne et de sa famille

Il passe par une attitude et une écoute bienveillante de l'ensemble des professionnelles ainsi que l'utilisation d'un langage approprié. Elles feront aussi preuve de disponibilité, de non-jugement afin de respecter, pour chaque enfant : son histoire, sa culture, sa singularité, son genre, sa famille.

L'accompagnement à la socialisation, l'autonomie et l'épanouissement

Pour permettre à l'enfant de bien grandir, il pourra trouver au sein de la crèche un accompagnement adapté pour apprendre à se socialiser, à devenir autonome et s'épanouir.

En fréquentant la crèche, l'enfant va développer une vie sociale en dehors de sa famille et intégrer un cadre dans lequel il va grandir et développer sa socialisation (par le biais d'interactions, imitations, injonctions). Il sera accompagné par les professionnelles qui lui apporteront la sécurité, l'écoute, le soutien, la contenance ou la réassurance nécessaires.

L'équipe veillera à conduire pas à pas l'enfant vers l'autonomie par une démarche évolutive et participative. Elle accompagne, encourage, mais ne fait pas à la place de l'enfant.

Le jeu est essentiel pour le développement de l'enfant, à la fois dans la construction de son individualité et de sa personnalité. Il pourra donc, au sein de la crèche expérimenter, bouger et découvrir grâce à des propositions ludiques adaptées qui respecte son rythme.

Par le jeu, l'enfant aura aussi un accès au monde qui l'entoure, à la culture, à l'art.

Le jeu libre lui permettra aussi de s'exprimer librement, de créer ou recréer des situations vécues, de se défouler et de faire preuve d'imagination. Il pourra ainsi découvrir à son rythme et faire des choix.

Le jeu, quel qu'il soit, partagé ou non doit être un moment de plaisir pour chacun. Chaque moment de la journée peut être l'occasion d'expérimentations et de joies.

L'accompagnement de l'enfant sera soutenu par un langage adapté dans un climat de bienveillance.

3. La collaboration entre parents et professionnelles

Depuis le Décret n° 2000-762 du 1er août 2000 modifié par le décret du 20 février 2007, relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans et modifiant le code de la santé publique, la place des parents est reconnue et instituée au sein des établissements d'accueil de jeunes enfants. Le projet de la crèche se doit de mettre en avant l'importance de la collaboration entre les parents et les professionnelles.

Pour cela, les parents ont une place au sein de la crèche à tous les moments : de la familiarisation jusqu'à l'entrée à l'école. Les parents y sont reconnus comme **les premiers éducateurs**, libres des choix qu'ils font pour leur enfant.

Les pratiques éducatives peuvent être différentes entre la maison et la crèche (choix des familles, contraintes de la collectivité). Cependant chacun reconnaît l'autre comme compétent dans ses champs d'action. L'important est que l'enfant perçoive que ses parents et les professionnelles qui s'occupent de lui sont en accord sur ce qu'il vit et se retrouvent autour d'une préoccupation commune : son bien-être.

Les échanges et l'écoute sont la base sur laquelle les parents pourront construire leur implication et sur laquelle les professionnelles pourront être en lien avec eux. Le climat de confiance à instaurer favorisera la communication. Les professionnelles pourront accompagner les familles dans le soutien à leur parentalité, conseiller ou orienter vers les structures spécialisées dont dispose le territoire.

L'équipe aura en tête la notion d'éthique et de posture professionnelle et fera preuve de discrétion.

Pour sa mise en œuvre concrète, le projet éducatif est détaillé et rédigé par l'équipe sous forme d'un **projet pédagogique** mis à disposition des familles et actualisé régulièrement.

C. Projet social

1. Historique

La Maison de l'Enfance du Pays d'Arlanc ouvre ses portes le 12 novembre 2012.

Elle comprenait l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) et la crèche (agrément fixe de 15 enfants avec une ouverture du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30). Le Relais Petite Enfance (ex RAM) ouvre en 2013.

La création de la Maison de l'Enfance est le résultat d'une étude portée par la Communauté de Communes du Pays d'Arlanc, qui a mis en évidence l'absence de mode de garde, autre que celui proposé par les assistantes maternelles. Ce sont les familles du territoire qui ont fait part de leur souhait d'un mode de garde collectif.

Le 01/01/2017 - date de la fusion de l'ensemble des EPCI de l'arrondissement d'Ambert – la Communauté de Communes d'Ambert Livradois Forez reprend la gestion de la crèche à Arlanc. Cette fusion des communautés de commune a permis d'ouvrir la structure à des familles plus éloignées.

Depuis 2023, la structure ferme à 18h00 car il y avait peu de demandes sur cet horaire.

2. Le contexte local et l'intégration dans l'environnement social

La Maison de l'Enfance d'Arlanc se situe à proximité de la route départementale 906, sur l'axe routier du Puy-en-Velay/Ambert/Thiers/Vichy - un axe très fréquenté et facile d'accès.

D'une altitude moyenne de 600m pour une superficie de 32,19km, la commune d'Arlanc est localisée au sud-est du département du Puy-de-Dôme.

Elle est incluse dans le secteur géographique sud du Parc Naturel Régional du Livradois-Forez.

En 2016, la commune comptait 1 922 habitants. 103 entreprises étaient répertoriées sur son territoire : 11 dans l'industrie, 26 dans la construction, 53 dans le commerce, les transports et les services divers, ainsi que 13 dans le secteur administratif. Enfin, deux hôtels (dont un classé deux étoiles) un camping deux étoiles et un village vacances assuraient l'accueil touristique.

La crèche s'inscrit donc dans le maillage des services en faveur de la jeunesse, de l'enfance et de la petite enfance. Les familles trouvent ainsi à Arlanc et dans les communes proches de l'accueil individuel et collectif pour les enfants qui pourront ensuite fréquenter l'école publique, le collège où l'accueil de loisirs.

Afin de prendre en compte les demandes des familles rencontrant des difficultés sociales, la crèche garantit une place d'accueil notamment pour les enfants :

- qui sont à la charge de demandeurs d'emploi et de personnes isolées (art L. 262-9 du CASF : personne veuve, divorcée, séparée ou célibataire, qui ne vit pas en couple/pacs/concubinage ou avec une personne résidant à l'étranger)
- de personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle, comprenant le cas échéant des périodes de formation initiale ou continue y compris s'agissant des bénéficiaires de la prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE de la PAJE),
- des personnes engagées dans une création d'activité ou dans un parcours de formations ou d'actions d'accompagnement professionnel.

La crèche est une **représentation de la petite enfance, de la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez** à petite échelle (localement et pour les communes concernées) ou à plus grande échelle (auprès du département), ce qui permet aux familles qui la fréquentent de prendre part aux valeurs portées.

3. Le contexte économique

L'économie locale d'Ambert Livradois Forez se polarise essentiellement autour de certaines industries d'excellence autour de :

- La filière pharmacie avec la présence d'un site CEVESO d'Euro Api à Vertolaye
- La filière tresse présente notamment à Ambert et ses alentours
- La filière bois très présente sur le secteur sud autour d'Arlanc (Chaumont-le-Bourg, Arlanc, Dore l'Eglise, Craponne, Sembadel, etc.).

Ces entreprises représentent 25% de l'emploi local d'Ambert Livradois Forez, la plupart ont des sociétés de rang national voir international. Le territoire dispose également d'un important tissu artisanal, commercial et agricole.

Étant donné le relativement isolement du territoire et ce contexte économique, la Communauté de communes mise, en premier lieu, sur un développement endogène de l'activité économique déjà présente. Elle souhaite permettre aux entreprises locales de se développer sur le territoire.

La commune d'Arlanc est considérée comme un pôle de proximité important pour le territoire d'Ambert Livradois Forez. Elle bénéficie d'un cadre paysager et naturel diversifié.

La commune bénéficie d'un ensemble de services de qualité avec des établissements scolaires (maternelle, primaire, collège), une maison de services au public, une médiathèque-ludothèque, un espace de santé, un gymnase, etc. ainsi que de nombreux commerces de proximité (supermarché, boulangerie, tabac, bar, restaurant, quincaillerie, etc.).

L'activité industrielle est bien présente sur le bassin d'Arlanc et en constante évolution depuis les 20 dernières années. La filière bois est majoritaire sur le secteur avec des scieries (1^{ère} transformation du bois) faisant partie des plus importantes du Massif central. Plus spécifiquement aux alentours d'Arlanc, les principales entreprises en termes d'emplois sont :

- Groupe Veyrière : scierie / produits issus du bois (50 emplois)
- SGA : granulés
- Compte R : fabricant de chaudières bois - Leader européen dans la biomasse
- 2CA : fabrication de pièces composites (100 emplois)
- Livra-bois : scierie (80 emplois)
- ELP BOIS – Chaumont le bourg (35 emplois)
- ETS RAZ ET SES FILS – scierie (15 emplois)

L'agriculture et l'artisanat viennent compléter le tissu économique local.

D. Projet de développement durable

« Le développement durable, c'est s'efforcer de répondre aux besoins du présent, sans compromettre la capacité de satisfaire ceux des générations futures » (Rapport Brundtland de la commission mondiale pour l'environnement et le développement). Les structures d'accueil de la petite enfance sont des lieux où parents et professionnel(le)s se questionnent sur leurs actions pour préserver le bien-être et la santé de tous et transmettre de bonnes pratiques aux générations futures. Les projets éducatifs et pédagogique, les pratiques quotidiennes des professionnel(le)s auprès des enfants intègrent aussi cette dimension environnementale.

Pour réduire l'impact environnemental et améliorer durablement la qualité de vie des enfants, des parents et des professionnels, divers projets sont déployés autour de 2 objectifs :

- **La réduction de l'impact écologique de la crèche :**
 - Le concept architectural veille notamment à l'omniprésence de bois dans la structure et l'exposition au soleil est prise en compte.
 - Les produits de soins et d'entretiens sont majoritairement éco-labellisés, le savon noir est fabriqué localement

- Les lingettes utilisées pour le change sont lavables
 - Le séchage naturel du linge est privilégié
 - Les fruits en surnombre sont transformés en compote
 - L'eau du robinet est privilégiée pour éviter tout déchet plastique
 - Mise en place d'un bac à compostage qui permet également d'entretenir un potager
 - Tri des déchets et compost
 - Le plus possible les goûter sont bio, locaux et les fruits frais et de saisons
- **La sensibilisation des enfants** au respect de l'environnement à travers des activités ludiques écologiques en lien avec la faune et la flore, les enfants sont sensibilisés à la richesse de l'environnement et à l'importance de le protéger : observer le cycle de la végétation et des jardins, apprécier la cueillette et la dégustation des fruits et légumes du potager, observer l'habitat des oiseaux venus nicher dans les arbres du jardin..., autant d'apprentissages que nous offrent la nature. Cette sensibilisation se fait par le biais :
 - Des ateliers nature animés par un intervenant extérieur
 - De l'accès pluriquotidien aux espaces extérieurs de la crèche
 - Des sorties en pleine nature
 - De la confection d'un potager avec les enfants.
 - Activités avec des matériaux de récupération